



# Village de Pointe-Fortune

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAIDREUIL-SOULANGES.  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE**

Aux contribuables de la susdite municipalité,

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

**À la séance extraordinaire du conseil de la municipalité, tenue le 20 mars 2023, à 19h00  
heures, au local ordinaire des séances du conseil, les RÈGLEMENTS suivant seront  
adoptés :**

- Le projet de règlement 399-2023 relatif au plan d'urbanisme
- Le règlement de contrôle intérimaire numéro 412-2023, découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ces règlements sont actuellement déposés au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire, de 9 à 12h. et de 13 à 16h, du lundi au jeudi.

**DONNÉ À POINTE-FORTUNE CE SEIZIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINT-TROIS.**

  
*Jean-Charles Filion, directeur général*